

ONGC
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

**Commission Nationale Anti-Corruption
(CONAC)**

Tél.: +237 222 20 37 32

Fax: 237 222 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé **Numéro vert : 1517**



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

**National Anti-Corruption Commission
(NACC)**

URL : [http : // www.conac.cm](http://www.conac.cm)

Mailto : info@conac.cm

Cérémonie de présentation officielle du
Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2020

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CONAC

**Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel,
Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,
Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême,
Monsieur le Procureur Général près ladite Cour,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Missions
Diplomatiques,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires au Développement,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Etablissements Publics et des
Sociétés Publiques et Parapubliques,
Messieurs les Maires de Villes,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Chambres, Ordres et Organisations
Professionnels,
Messieurs les Représentants des Communautés Religieuses,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Partis Politiques,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Cellules de Lutte Contre la Corruption,
Mesdames et Messieurs les Représentants des médias,
Distingués invités en vos grades et rangs respectifs,
Mesdames, Messieurs,**

En application de l'article 24 de son décret organique, la Commission Nationale Anti-Corruption rend public ce jour le *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2020*.

A cette occasion, nous vous souhaitons une chaleureuse bienvenue dans cette Salle du Palais des Congrès qui nous accueille pour la circonstance et vous remercions d'avoir répondu favorablement à l'invitation de la CONAC.

Avant de continuer cette allocution, nous vous prions de bien vouloir vous lever pour observer une minute de silence en la mémoire de notre Collègue **Honorable Chief Norbert MBILE NANGIYA**, Membre du Comité de Coordination de la CONAC et par ailleurs Président du Comité de Traduction en Anglais des *Rapports annuels sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun*, que Le Seigneur a rappelé à Lui le 04 mai 2021.

Cette minute de silence concerne également toutes les victimes des différentes crises que subit notre pays en ce moment.

Nous vous remercions.

Mesdames, Messieurs,

L'année 2020 qui constitue la période de référence du Rapport qui est rendu public ce jour a été une année difficile pour l'humanité, comme nous le savons tous, du fait de la Pandémie à COVID-19. Au rang des effets dévastateurs de cette maladie dans notre pays, il convient de relever la distanciation sociale et le ralentissement des activités de nos Administrations.

C'est ce contexte qui explique sans doute la diminution du nombre de contributions reçues pour l'élaboration de ce Rapport. En effet, alors que pour l'édition 2019, la CONAC avait reçu au total 98 contributions externes, ce nombre est passé à 65 en 2020. Cela représente une baisse de 33 contributions en valeur absolue et de 33, 67% en valeur relative.

La baisse ainsi observée concerne certaines Juridictions, certains Départements Ministériels, certaines Entreprises Publiques, ainsi que la Société Civile.

S'agissant des Juridictions, l'on est passé de 19 contributions en 2019 à 11 en 2020.

De même, 25 Départements Ministériels nous ont fait parvenir leurs contributions pour le présent Rapport, contre 31 en 2019. En plus du Ministère de l'Administration Territoriale, du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et du Ministère du Cadastre et des Affaires Foncières dont les contributions ne figuraient pas dans le précédent Rapport, il est à déplorer l'absence du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, du Ministère des Forêts et de la Faune, du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, du Ministère de l'Eau et de l'Energie, du Ministère des Postes et Télécommunications, du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, du Ministère des Enseignements Secondaires et du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Pour ce qui est des Entreprises Publiques, la CONAC a reçu 17 contributions contre 27 en 2020, soit un gap de 10.

En ce qui concerne la Société Civile, l'on est passé de 09 à 08 contributions, soit un gap d'une Association.

Comme c'était déjà le cas pour le Rapport 2019, nous n'avons reçu de contribution d'aucune Collectivité Territoriale Décentralisée. Cette situation est sans doute due à la mise en place progressive des Conseils Régionaux et au renouvellement des équipes dirigeantes de nombreuses Mairies. Nous nous réjouissons à ce sujet que de nombreux Maires nous aient transmis les textes mettant en place des Cellules de Lutte Contre la Corruption au sein de leurs Communes ou des Communautés Urbaines.

Dans le même ordre d'idées, nous relevons avec satisfaction que les Confessions Religieuses qui ne nous avaient pas fait parvenir leurs contributions depuis quelques années ont pris une part active à la lutte contre la corruption en 2020. On trouvera dans ce Rapport la synthèse des activités des Commissions Diocésaines Justice et Paix de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun et du Club d'Intégrité de l'Université Protestante d'Afrique Centrale (UPAC).

Il demeure néanmoins préoccupant que l'apport de la majorité des Eglises légales et la Communauté islamique dans la lutte contre la corruption est encore faible dans notre pays.

Dans son organisation, le *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2020* se présente en cinq titres comme les éditions précédentes :

Titre I : Les activités de lutte contre la corruption des Institutions de contrôle ;

Titre II : Les activités de lutte contre la corruption des Juridictions ;

Titre III : Les activités de lutte contre la corruption des Départements Ministériels ;

Titre IV : Les activités de lutte contre la corruption des Entreprises Publiques ;

Titre V : Les activités de lutte contre la corruption du Secteur Privé et de la Société Civile.

Que faut-il en retenir ?

En 2020, la CONAC a mené des activités de prévention, de communication, de formation, de coopération et d'investigation.

Sur le plan de la prévention, la CONAC a élaboré un Code d'Ethique et œuvré à la redynamisation des Clubs d'Intégrité des Universités d'Etat et d'une vingtaine d'Instituts Privés d'Enseignement Supérieur.

Par ailleurs, la CONAC a mené, comme par le passé, des campagnes de sensibilisation du public à l'occasion d'événements importants de la vie nationale tels que la rentrée scolaire, la saison cacaoyère, les Elections Législatives et Municipales du 09 février 2020 ainsi que les Elections Régionales du 06 décembre 2020.

Dans le même registre, l'apposition des plaques anti-corruption sur les façades des bâtiments abritant des Administrations Publiques s'est poursuivie sur l'étendue du territoire national.

Sur le plan de la communication, nos services compétents ont continué à produire le micro programme ESPACE CONAC, diffusé sur la CRTV et les autres chaînes de télévision partenaires. Il en est de même du magazine CONAC NEWSLETTER dont la distribution est gratuite.

Au titre des activités de formation et de coopération, la CONAC a organisé un séminaire à l'intention des responsables de l'Inspection Générale du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille et participé, du 07 au 09 septembre 2020, à la Conférence virtuelle du Commonwealth à l'intention des Institutions de Lutte contre la Corruption en Afrique.

De l'exploitation des dénonciations reçues sur la ligne verte de la CONAC, le 1517, il ressort que 12 675 appels ont été reçus en 2020, contre 17 350 en 2019, soit une baisse de 4 675 en valeur absolue et 26,94 % en valeur relative.

Sur les 2 470 appels ayant un lien direct avec la corruption, 17 % concernent le Sous-Secteur des Transports Routiers, qui de ce fait est le plus décrié. Il est suivi, dans l'ordre, par les Affaires Foncières (14,60%), les Forces du Maintien de l'Ordre (13,60%), les Finances (12,60%) et la Justice (11,30%).

Certaines de ces dénonciations ont donné lieu à des investigations dans le cadre de Mission conduites par des Membres du Comité de Coordination ou des Actions par voie d'Intervention Rapide (AIR).

S'agissant des Missions d'investigation, elles sont relatives à des dénonciations faisant état:

- de corruption dans la sélection des candidats à l'offre de bourses marocaines au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- d'abandon de poste et de perception de salaires indus par certains enseignants du Lycée d'Elig-Essonon dans le Département du Mfoundi ;

- de corruption au Centre des Impôts des Moyennes Entreprises de Ngaoundéré ;
- de corruption dans le suivi de l'exécution du Marché de réfection de la résidence du Ministre Délégué à la Présidence chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat ;
- de malversations financières dans la réfection et le renouvellement de certaines infrastructures de l'Aéroport International de Garoua ;
- de malversations financières à l'Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique d'Ebolowa.

Dans le cadre des AIR, 19 descentes sur le terrain ont été effectuées en 2020, contre 15 en 2019, pour des constats de flagrant délit, à la suite de dénonciations mettant en cause des agents en service :

- à l'Ecole Publique de Bobog I dans l'Arrondissement de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé ;
- à la Sous-Préfecture de Yaoundé IV dans le Département du Mfoundi ;
- à la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
- à la Délégation Régionale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative du Centre ;
- à la Délégation Régionale des Transports de l'Adamaoua ;
- à l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- à la Mairie d'Arrondissement de Yaoundé II ;
- à la Mairie d'Arrondissement de Yaoundé VII ;
- au Secteur des Douanes Littoral I ;
- au Centre National de Développement de l'Informatique (CENADI) ;
- au Lycée Bilingue d'Obala dans le Département de la Lékié ;
- au Lycée d'Ombessa dans le Département du Mbam et Inoubou ;
- à l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala ;
- au Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- au Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain ;
- au Ministère de l'Education de Base ;
- au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- au Ministère des Transports.

Au terme de ces descentes sur le terrain, 17 des 19 dénonciations reçues à la CONAC se sont avérées fondées et les suspects ont été mis à la disposition de la Justice, pour suite de la procédure. Nous saisissons cette opportunité pour présenter nos sincères remerciements au Ministre Délégué à la Présidence de République chargé de la Défense, au Secrétaire d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie et au Délégué Général à la Sûreté Nationale pour leur franche collaboration dans le traitement de ces dossiers.

Le préjudice financier subi par l'Etat dans les investigations menées par la CONAC en 2020 est évalué **480 769 386 (quatre cent quatre-vingt millions sept cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt-six) F CFA.**

Comme en 2019, les autres Institutions de contrôle et de régulation dont les activités sont présentées dans le Rapport 2020 sont les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE),

l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF), le Conseil National de la Communication (CNC), l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) et l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Les activités du Contrôle Supérieur de l'Etat ont été menées au sein de sa Cellule de Lutte Contre la Corruption et dans le cadre du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF), placé sous sa responsabilité.

En 2020, le CDBF a rendu au total vingt-sept Décisions contre vingt-six en 2019. Lesdites Décisions concernaient des responsables ou d'anciens responsables de 13 administrations publiques.

Sur les 27 personnes mises en cause, 12 ont été reconnues coupables de diverses fautes de gestion. Des amendes spéciales d'un montant total de **7 900 000 (sept millions neuf cent mille) F CFA** leur ont été infligées en conséquence. Certains de ces responsables ont été mis en débet pour un montant total de **147 666 435 (cent quarante-sept millions six cent soixante-six mille quatre cent trente-cinq) F CFA**.

En ce qui concerne l'Agence Nationale d'Investigation Financière, elle a enregistré au cours de l'année 2020, 785 Déclarations de Soupçon souscrites par les Banques, les Etablissements de Micro Finance, les Sociétés de Transfert de Fonds, les Sociétés d'Assurances et les Avocats qui constituent des Professions Assujetties.

Il convient de rappeler qu'en 2019, l'ANIF avait reçu 635 Déclarations de Soupçon. L'on note de ce fait une augmentation de 150 Déclarations de Soupçon, soit un taux de 23,62%.

Le traitement de ces Déclarations de Soupçon a donné lieu à 232 Rapports qui ont été adressés aux Juridictions et aux Autorités compétentes. Les flux financiers repérés dans ces dossiers s'élèvent à **124 197 558 836 (cent vingt-quatre milliards cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent trente-six) F CFA**. Ceux-ci étaient de **413 697 728 677 (quatre cent treize milliards six cent quatre-vingt-dix-sept millions sept cent vingt-huit mille six cent soixante-dix-sept) F CFA** en 2019.

La corruption, le détournement de biens publics, le scamming, le faux et usage de faux, les trafics divers, le financement du terrorisme, l'escroquerie et les fraudes diverses constituent, par ordre d'importance, les infractions sous-jacentes soupçonnées dans ces dossiers.

Le Conseil National de la Communication (CNC) quant à lui a rendu en 2020 cinq décisions résultant de ses activités de veille. Il en avait rendu 30 en 2019.

Aux termes de ces Décisions, 04 Directeurs de Publication et 04 Journalistes ont écopé de suspensions temporaires de l'exercice de leur profession ou d'un avertissement.

Les activités de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité, des Départements Ministériels et des Entreprises Publiques sont, comme cela est de tradition depuis 2017, présentés selon un canevas inspiré de l'outil PrECIS élaboré dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption.

Concernant les Juridictions, la Rapport 2020 rend compte des décisions prises pour des affaires liées à la corruption et les infractions assimilées par :

- les Tribunaux de Première Instance de Yaoundé Centre-Administratif, Yaoundé-Ekounou, Douala-Bonanjo, Edéa, Yokadouma, Fundong, Mbengwi et Bamenda ;
- le Tribunal de Grande Instance de la Mvila ;
- le Tribunal Criminel Spécial (TCS) ;
- la Cour Suprême, à travers la Section Spécialisée de la Chambre Judiciaire.

Comme faits majeurs de ces décisions, nous retenons, concernant le Tribunal Criminel Spécial, qu'il a rendu 21 arrêts définitifs pour des affaires impliquant :

- le Ministère des Finances ;
- le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- le Ministère des Travaux Publics ;
- le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières ;
- le Port Autonome de Douala (PAD) ;
- la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- le Chantier Naval et Industriel du Cameroun (CNIC) ;
- Electricity Development Corporation (EDC) ;
- Aéroports du Cameroun (ADC) ;
- Cameroon Water Utilities (CAMWATER) ;
- la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME) ;
- l'Université de Douala ;
- les Communes de Douala 1^{er}, Yaoundé 1^{er}, Yaoundé IV, Ambam et Bamusso ;
- l'ex-Commune Urbaine de Ngaoundéré.

145 personnes étaient mises en cause dans ces affaires. 46 d'entre elles ont été déclarées coupables et il a été prononcé à leur encontre des peines d'emprisonnement ferme allant de dix ans à l'emprisonnement à vie.

Le montant total du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun dans ces affaires est évalué à **16 982 838 363 (seize milliards neuf cent quatre-vingt-deux millions huit cent trente-huit mille trois cent soixante-trois) F CFA.**

Au cours de la même année, la Section Spécialisée de la Cour Suprême a rendu 04 décisions pour des pourvois en annulation des arrêts émanant tous du TCS et relatifs au détournement de Biens Publics.

L'examen au fond de ces pourvois, jugés recevables en la forme, a donné lieu à la cassation de 03 arrêts et à la confirmation d'un arrêt.

Conformément aux recommandations de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption, le Secteur privé et la Société Civile se sont fortement impliqués dans la lutte contre la corruption en 2020.

Il nous plaît à ce sujet de constater que le Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM) a institué un Code d'Ethique pour ses membres. Par ailleurs, il a mis en place une Commission dédiée à la Gouvernance, à l'Ethique et à la responsabilité des Entreprises.

En ce qui concerne la Société Civile, elle s'est essentiellement illustrée à travers des activités de Prévention, d'Education et le traitement de dénonciations. Comme c'était déjà le cas dans les éditions précédentes, le Rapport 2020 rend compte des activités menées par les associations membres de la Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption, créée par la CONAC. Il s'agit particulièrement de :

- Action Contre la Corruption (A2C) ;
- Approches Locales pour le Développement Durable (ALDED) ;
- Droits de l'Enfant : Un Livre pour Chaque Enfant (DELICE) ;
- Jeunesse Sans Corruption (JSC) ;
- Organisation Nationale pour la Réinsertion Sociale (ONARES) ;
- Horizon Femmes.

Mesdames et Messieurs,

De la lecture du *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2020*, il ressort qu'en dépit d'un contexte social particulièrement difficile, les atteintes à la fortune publique et à la gouvernance n'ont pas connu de ralentissement dans notre pays. Un indicateur pertinent de cette réalité est le nombre de dénonciations reçues à la CONAC : 16 067 au total !

Ainsi que nous le rappelons chaque année, ces atteintes constituent un frein au développement de notre pays. En effet, le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun pour des affaires de corruption et les infractions assimilées d'après les rapports des investigations menées par la CONAC et les Décisions rendues par le CDBF et le TCS en 2020 est évalué au total à **17 611 274 184 (dix-sept milliards six cent onze millions deux cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-quatre) F CFA**.

Pourtant, le Président de la République, **Son Excellence Paul Biya**, est resté constant dans sa ferme volonté de combattre le fléau de la corruption. Nous en voulons pour preuve la signature, le 1^{er} avril 2020, du décret portant ratification de la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption, adoptée à Maputo au Mozambique le 11 juillet 2003.

Il convient à ce sujet de relever qu'en ratifiant cette Convention, notre pays a renforcé son dispositif juridique en matière de lutte contre la corruption, notamment en ce qui concerne l'enrichissement illicite. Ce faisant, il réitère à la Communauté Internationale sa détermination à vaincre ce mal.

L'article 8 de cette Convention dispose en effet que « *les Etats parties s'engagent à adopter les mesures nécessaires pour définir l'enrichissement illicite comme infraction, en vertu de leurs lois nationales* ».

Le Rapport 2020 révèle à cet égard que notre pays compte de nombreux acteurs résolument engagés dans ce combat au sein des Administrations, des Juridictions, du Secteur Privé et de la Société Civile. C'est le lieu pour nous de leur présenter tous nos encouragements car nous savons que la tâche est loin d'être facile.

Nous notons également avec satisfaction la mise en place progressive des Cellules de Lutte Contre la Corruption dans les Collectivités Territoriales Décentralisées. Nous rappelons à leurs responsables que la CONAC est disposée à les accompagner dans l'accomplissement de leurs missions.

Nous nous réjouissons par ailleurs qu'à l'échelle des Régions des efforts aient été déployés en vue de l'implémentation des plans de lutte contre la corruption en 2020, bien que les taux d'exécution soient encore faibles. L'évaluation que nous avons effectuée cette année révèle en effet que ces plans ont été exécutés à hauteur de 42, 09 % à l'échelle nationale, exceptée la Région du Nord-Ouest. L'Est est la Région qui enregistre le taux d'exécution le plus élevé avec 57, 11 %. La Région du Sud-Ouest a quant à elle le taux d'exécution le plus faible qui est de 31, 66 %.

L'évaluation de ces Plans d'Action a par ailleurs permis de collecter des données en vue d'élaborer un Indice de Perception de la Corruption du Cameroun (IPC-CAM). En l'état actuel de l'exploitation des données recueillies, la moyenne obtenue dans les neuf Régions soumises à l'évaluation est de 5, 95/10.

En comparaison, dans le classement réalisé en 2020 par l'ONG Transparency International, l'Indice de Perception de la Corruption du Cameroun est de 25%, ce qui nous situe au 149^e rang mondial.

Il convient de préciser que dans ce classement, plus l'Indice est élevé, plus le niveau de la corruption dans le pays concerné est bas et plus l'Indice est bas, plus le niveau de la corruption est élevé. Ce qui n'est pas le cas pour l'IPC-CAM qui a pour ambition de mesurer le niveau de la corruption sur une échelle qui va de 1 à 10.

L'enseignement majeur de l'étude menée par la CONAC est que l'Indice de Perception de la Corruption est inversement proportionnel au taux d'exécution des Plans d'Action Régionaux de Lutte Contre la Corruption. Autrement dit, plus des activités sont menées en vue de l'éradication de la corruption, moins les populations ressentent les méfaits de ce fléau.

En effet, la Région de l'Est qui a le mieux implémenté son Plan d'Action de Lutte contre la Corruption a un Indice de Perception de la Corruption de 5,84/10. Quant à la Région du Sud-Ouest qui a le plus faible taux d'exécution de Plan d'Action, elle a un Indice de Perception de la Corruption de 6,02/10.

Nous y voyons un signe d'encouragement pour toutes celles et tous ceux qui s'activent au quotidien pour l'éradication de la corruption dans notre pays.

L'évaluation des Plans d'Action Régionaux de Lutte Contre la Corruption ne figurant pas dans le Rapport 2020, nous y reviendrons en temps opportun.

Au regard des constats effectués dans le domaine de la lutte contre la corruption en 2020, la CONAC plaide pour la poursuite de l'amélioration du dispositif juridique en la matière à travers l'adoption d'une loi anti-corruption et la mise en place d'Institutions de gestion des avoirs volés.

Nous plaidons également pour que toutes les Administrations Publiques et Parapubliques, ainsi que toutes les familles génitrices, scolaires, professionnelles, politiques et associatives

œuvrent pour une implémentation effective en leur sein de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et pour une prise en compte de l'éducation à l'intégrité comme valeur humaine incontournable en vue de l'édification d'une société à l'abri de la corruption, adossée sur le pilier religieux que constituent nos Eglises et nos Mosquées.

Mesdames et Messieurs,

L'élaboration du document qui vous est présenté ce jour a donné lieu, au sein de la CONAC, à des échanges sur la forme et le contenu des *Rapports Annuels sur l'Etat de la lutte contre la corruption au Cameroun*. D'une manière générale, ces échanges ont porté sur la nécessité d'affiner l'évaluation de la lutte contre la corruption au Cameroun, de sorte qu'il soit plus aisé de mettre en relief les avancées ou les retards en la matière.

Un Comité a été mis en place pour enrichir la réflexion à ce sujet. Ces Rapports étant le fruit d'une œuvre collective, certains d'entre vous pourront être sollicités le moment venu. Nous comptons sur votre collaboration habituelle pour qu'il en sorte un travail de qualité, digne de notre pays.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Ainsi se présente le *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2020*. Il est disponible en anglais et français.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, ont contribué à son élaboration. Nous pensons particulièrement aux Présidents et aux Membres des Cellules de Lutte Contre la Corruption, aux responsables des Juridictions, des organisations du Secteur Privé et de la Société Civile qui nous ont fait parvenir leurs contributions.

Notre gratitude va également à l'endroit des membres des Comités de Rédaction, de Relecture et de Traduction des *Rapports annuels sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun*, ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à l'organisation de la présente cérémonie.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour vous annoncer que le site web de la CONAC est à nouveau actif. Le lien pour y accéder demeure le même : www.conac.cm. Dans ce site relooké, vous pourrez accéder à nos Rapports annuels, à nos émissions ESPACE CONAC radio, télé, alert et à des photos que vous pourrez librement télécharger.

A toutes et à tous, apprenons et enseignons à nos enfants cette maxime : « *ce qui ne t'appartient pas, n'y touche pas* » ou « *ce qui ne nous appartient pas, n'y touchons pas* ».

Nous vous remercions pour votre bienveillante attention !